

STRATEGIE MONDIALE POUR L'ALIMENTATION DU NOURRISSON ET DU JEUNE ENFANT

RELANCER L'ENGAGEMENT MONDIAL EN FAVEUR DE LA NUTRITION APPROPRIÉE DU NOURRISSON ET DU JEUNE ENFANT

La Stratégie Mondiale a été adoptée par l'Assemblée Mondiale de la Santé à sa cinquante-cinquième session en mai 2002. Il s'agit d'une nouvelle politique qui se fonde sur les acquis antérieurs que sont entre autres l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB), le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, la Déclaration d'Innocenti ainsi que la Déclaration mondiale et le Plan d'action pour la nutrition. La stratégie est un guide pratique dont l'application exige un engagement politique accru, la sensibilisation des agents de santé, la participation des familles et des communautés ; la collaboration entre les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

Buts et objectifs

La stratégie a pour but d'améliorer – par une alimentation optimale – l'état nutritionnel, la croissance et le développement, la santé et partant, la survie du nourrisson et du jeune enfant.

Les objectifs spécifiques de la stratégie sont les suivants :

Améliorer la sensibilisation aux principaux problèmes touchant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, définir les approches à suivre pour les résoudre et offrir un cadre d'interventions essentielles ;

Améliorer l'engagement des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile en faveur des pratiques d'alimentation optimales pour le nourrisson et le jeune enfant ;

Réalisation des objectifs

La Stratégie Mondiale pour l'Alimentation du Nourrisson et du jeune Enfant réaffirme la pertinence des quatre cibles opérationnelles de la Déclaration d'Innocenti à savoir :

➤ Désigner un coordonnateur national et mettre en place un comité national multisectoriel pour la promotion de l'allaitement maternel ;

➤ Assurer le respect des dix conditions pour le succès de l'allaitement par les établissements assurant des prestations de maternité ;

➤ Mettre intégralement en œuvre les principes et l'objectif du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ;

➤ Promulguer des lois novatrices protégeant les droits des femmes qui travaillent d'allaiter leur enfant.

En plus de celles de la Déclaration d'Innocenti, la Stratégie fixe également d'autres cibles opérationnelles

➤ Elaborer, appliquer, suivre et évaluer une politique complète d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ;

➤ Protéger, encourager et soutenir l'allaitement exclusif pendant six mois et la poursuite l'allaitement jusqu'à deux ans ou au-delà ;

➤ Encourager une alimentation de complément adéquate, sûre et appropriée à base de produits locaux introduite en temps opportun ;

➤ Apporter des conseils sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans les situations de difficulté exceptionnelle (situations d'urgence, enfants malnutris, nouveaux-nés malades ou présentant une insuffisance pondérale, ou encore nés de mères infectées par le VIH, etc.)

➤ Envisager de nouvelles mesures législatives ou autres pour mettre effectivement en œuvre le Code International de Commercialisation des Substituts du lait maternel.

Options et responsabilités

Gouvernements

Formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer une politique nationale complète sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ainsi qu'un plan d'action détaillé spécifiant des buts, des objectifs et un calendrier d'exécution.

Professionnels de la santé

Édifier, former les agents de santé en formation initiale comme en cours de carrière, pour une bonne maîtrise de toutes les questions liées à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

Organisations non gouvernementales

Apporter un appui de qualité à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant en travaillant étroitement avec le système de santé tout en veillant à une pleine application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Entreprises commerciales

Veiller à la qualité des produits alimentaires transformés pour le nourrisson et le jeune enfant dans un strict respect des normes du Codex Alimentarius et du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.

Organisations internationales

Faciliter l'action des gouvernements par l'élaboration de normes et règles, l'appui à l'élaboration, la promotion et la mise en œuvre des politiques nationales et l'appui au renforcement des capacités nationales.

